

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 40 (1911) |
| Heft: | 7 |
| Rubrik: | Chronique scolaire |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

indique assez qu'il n'a pas eu la volonté de composer un traité de pédagogie proprement dit, ni même de donner sur les questions d'approche des solutions irréformables. Mais s'il n'a pas résolu « le problème pédagogique », il a du moins le réel mérite de l'avoir posé; d'en avoir analysé les différents termes; surtout d'avoir indiqué à la lumière des principes exclusivement philosophiques, étrangers à toute préoccupation confessionnelle, non pas l'idéal religieux, mais l'idéal purement humain que doit avoir un maître dans son enseignement, s'il veut remplir la tâche importante, qu'ont pu lui confier des autorités civiles uniquement soucieuses de terrestres intérêts.

Dr Julien FAVRE.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a agréé la démission de M. Auguste Crausaz, à Lussy, de ses fonctions d'inspecteur scolaire, avec remerciements pour les longs et excellents services rendus.

— Mardi 21 mars, à 9 h. du matin, ont eu lieu à l'Institut agricole de Pérrolles les examens de clôture des cours agricoles d'hiver et de l'Ecole de laiterie. Ces examens fournissent chaque année les preuves brillantes de l'excellence de notre enseignement agricole.

Le programme des examens porte les noms des 74 élèves de l'Institut de Pérrolles, dont 60 pour les cours agricoles et 14 pour l'école de laiterie.

— L'œuvre des cuisines scolaires a terminé la distribution de ses repas aux enfants de nos écoles communales de la ville de Fribourg. Elle a tenu, malgré la pénurie de ses ressources, à ne pas écourter sa période d'exercice, qui compte en général cent jours environ. Elle a fonctionné du 5 décembre au 11 mars, soit pendant quatorze semaines. Comme la gêne et la misère se sont installées dans beaucoup de ménages, le chiffre des écoliers admis à bénéficier des cuisines a considérablement augmenté. Un certain nombre d'élèves du quartier du Bourg ont été répartis entre les trois réfectoires existants, en attendant que soient construits les bâtiments scolaires du Varis, où une cuisine a été prévue. De la sorte, les enfants de tous les quartiers ont pu participer aux repas de l'œuvre des cuisines scolaires.

La générosité du public s'est ressentie de la crise économique que nous subissons. Le total des dons a fléchi notablement en regard de celui de l'an dernier. Aussi le caissier

n'est-il pas sans inquiétude sur la façon dont ses comptes se boucleront, lorsque les dernières notes seront payées. Le legs de M. le baron d'Alt est destiné à constituer un fonds de réserve, indispensable garantie de stabilité. Espérons qu'il n'y aura pas lieu d'y toucher et que, même hors de la mauvaise saison, les âmes compatissantes penseront aux enfants qui auront froid et faim l'hiver prochain, continueront leurs dons et mettront les promoteurs de cette œuvre aimée du public à même de pouvoir commencer sans crainte un nouvel exercice.

Suisse romande. — La conférence intercantonale des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande a décidé la création d'un diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère. Ce diplôme comporte deux degrés. Il y aura deux jurys distincts, nommés pour trois ans à raison de deux membres pour chaque canton de la Suisse romande.

Ces deux jurys ont été composés comme suit : Degré supérieur : Vaud, MM. J. Bonnard et Maurer, professeurs à l'Université. Genève, A. Bouvier, professeur à l'Université et Duchosal, directeur de l'Ecole secondaire des jeunes filles. Neuchâtel, MM. Dessoulavy et Jeanjaquet, professeurs à l'Université. Fribourg, MM. P. M. Masson, professeur à l'Université, et J. Favre, professeur à l'Ecole normale de Hauterive. Berne, MM. E. Luginbuhl, professeur à l'Ecole secondaire de Tramelan, et A. Juillard, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Valais, MM. C. In-Albon et l'abbé Jérôme Zimmermann, professeurs au Collège de Sion.

Degré inférieur : Vaud, MM. J. Bonnard, professeur à l'Université, et Guex, directeur des écoles normales. Genève, MM. Malch, licencié ès-lettres et Vignier, inspecteur scolaire. Neuchâtel, MM. Blaser, inspecteur scolaire, et J. Paris, directeur des Ecoles secondaires. Fribourg, MM. J. Girardin, professeur au collège St-Michel, et P. Demierre, directeur de l'Ecole secondaire de Bulle. Berne, MM. Dr O. Bessire, professeur à Moutier, et Marchand, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy. Valais, MM. In-Albon et A. Delacoste professeurs au Collège de Sion.

Ces deux jurys seront présidés par M. Jean Bonnard, professeur à l'Université de Lausanne. Les Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande tiennent à la disposition des candidats le règlement et le programme des examens.
